

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre

Le : 11 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Georges BUFFARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2024.

Compte rendu affiché le : 16 juillet 2024.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON /
L. BROSSARD / D. BERTHOLON / P. SECKINGER / C. LOZANO /
O. VIALON / R. JOASSARD / S. COURT.

Absents excusés : F. VENET / M. DUPUY / G. VULPAS / A. BORRA / D.
PINEL (pouvoir donné à Karine BERGER).

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 11 juillet 2024 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire excuse l'absence de Fabrice VENET, de Marianne DUPUY, de Gérard VULPAS, d'Alexandra BORRA, de Dorothée PINEL qui a donné pouvoir à Karine BERGER.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Georges BUFFARD se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la réunion du jeudi 27 juin 2024.

AUTORISATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET POUR MISE A DISPOSITION D'UN POLICIER MUNICIPAL :

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 mai, il avait déjà été évoqué le recrutement d'un policier municipal mutualisé avec la Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Compte tenu qu'il s'agit d'une mutualisation de services, les Communes de Saint-Laurent-de-Chamousset et Sainte-Foy-l'Argentière ont dû respectivement solliciter l'avis du Comité Social Territorial du CDG69. Le CST a rendu un avis favorable.

Madame le Maire précise que la convention de mise en commun d'un agent de Police Municipale peut être signée avec la Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention avec la Commune de Saint-Laurent-de-Chamousset.

QUESTIONS DIVERSES :

- Conseil Municipal : le prochain Conseil Municipal est reporté au jeudi 12 septembre à 19h30 ; il était initialement prévu le 5 septembre 2024.

La séance est levée à 20h25.

A Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 11 juillet 2024,

*Le Maire,
Karine BERGER*

